

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-153
Séance du 30 août 2023

**Objet : concession « Reconversion ilot Carcaixent » - Approbation du Compte rendu annuel
à la collectivité pour l'année 2022**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : concession « Reconversion ilot Carcaixent » - Approbation du Compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2022

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu l'article L.300.5 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L.300-1 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme et l'article L.2511-1 et suivants du Code de la commande publique précisant que le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC),

Considérant la réflexion la Commune de Bagnols-sur-Cèze en 2021 pour la requalification de « l'ilot de Carcaixent » situé à la jonction entre le centre historique, cœur de ville, et le quartier des Escanaux, projet lauréat du dispositif national « Fonds friches »,

Considérant le contrat de concession d'aménagement pilotée par la SPL30 signé le 14 octobre 2021 en vertu de la délibération °2021-10-79,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 23 août 2023,

Faits marquants :

Le CRAC portant sur l'année 2022 présente l'activité suivante :

- Passation de marchés :
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et le désamiantage
 - Marché de maîtrise d'œuvre Aménagement urbain
 - Marché de contrôle technique et coordination SPS
 - Marché d'études géotechniques
 - Marché Diagnostic matériaux et déchets
- Signature d'une convention de groupement de commande avec Habitat du Gard
- Obtention du permis de démolir
- Dépôt du permis d'aménager préalable à la réalisation du projet
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à l'attention de promoteurs pour la partie privée du projet
- Acquisition foncière de l'emprise de l'ancien supermarché conformément au prix prévisionnel fixé.

Evolution du bilan

Les montants de travaux ont été affinés à la baisse. Cependant, les travaux de dépollution et de déconstruction présentent de nombreux imprévus, des sommes ont donc été provisionnées en imprévus.

Le CRAC de 2022 sur la concession d'aménagement de l'ilot de Carcaixent fait apparaître un bilan prévisionnel actualisé toujours à l'équilibre comptant 2 661 804 € HT en dépenses et 2 674 987 € HT en recettes ; sachant que le niveau des recettes, notamment la subvention du « Fonds friches », sera réajusté sur le niveau des dépenses lors de la clôture de l'opération.

Evolution des participations

La participation directe de la commune de Bagnols-sur-Cèze à hauteur de 78 068€ reste inchangée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le CRAC 2022 relatif à la concession d'aménagement de l'ilot de Carcaixent annexé à la présente délibération,
- d'approuver le bilan financier de la dite concession arrêté au 31/12/2022.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

